



Retraite : qu'est-ce que le taux de remplacement ?

 10/12/2020

Le taux de remplacement est un paramètre essentiel des régimes de retraite. Il correspond au pourcentage du dernier revenu d'activité que vous conservez lorsque vous partez à la retraite. Autrement dit, il mesure l'impact de votre départ à la retraite sur votre niveau de vie, par rapport à votre dernier revenu d'activité. Il est le reflet de l'ampleur de la baisse de vos ressources au moment du départ à la retraite. Le taux de remplacement n'est pas fixe, il peut être différent suivant les régimes et les carrières, et il tend à se réduire au fil des générations sous l'effet des réformes successives. Explications.

Comment calculer le taux de remplacement ?

Le taux de remplacement se calcule en divisant le montant de votre **1^{ère} pension** de retraite par votre dernière rémunération perçue en activité.

- Votre 1^{ère} pension est la somme de toutes vos pensions de base et complémentaires perçues le 1^{er} mois, ou la moyenne des pensions mensuelles de votre 1^{ère} année.
- Il n'y a pas de méthode unique pour mesurer votre **dernier revenu**. Il peut s'agir de la moyenne mensuelle des 3, 6 ou 12 derniers mois ou de la dernière année, par exemple.

Exemple : vous venez de prendre votre retraite de salarié. La moyenne de vos 3 derniers salaires s'élève à 3 500 € net. Vos pensions de retraite de base et complémentaire s'élèvent au total à 2 400 € net par mois. Votre taux de remplacement net est de $2\,400 / 3\,500 = 68,6\%$.

Remarque : le taux de remplacement peut se calculer sur la base des revenus nets ou bruts. Mais [la différence entre brut](#)

[et net](#) étant sensiblement plus importante dans le cas du salaire, il semble plus pertinent de retenir le taux de remplacement net.

A combien s'élève le taux de remplacement dans le système français ?

Le taux de remplacement diffère suivant les régimes de retraite, les générations et les situations particulières. De plus, comme environ 2 nouveaux retraités sur 5 dépendent de plusieurs régimes, l'équation n'est pas simple.

Quelques repères :

- Selon [l'OCDE](#), en 2019, le taux de remplacement d'un ancien salarié du privé retraité français qui percevait un salaire net égal au revenu moyen s'élève à 74 % pour une carrière complète, contre 58 % en moyenne dans l'OCDE.
- [Selon la Drees](#), le taux de remplacement moyen des anciens salariés et fonctionnaires nés en 1946 était d'environ **76 %**. Pour leurs aînés de 1936, la moyenne était de 80 %. Les fonctionnaires de 1936 avaient un taux de remplacement plus élevé que les salariés du privé ; le rapport s'est inversé pour la génération 1946.
- Pour les indépendants, les chiffres sont plus rares. En règle générale, leurs taux de remplacement sont plus bas que pour les salariés.

Qui bénéficie du meilleur taux de remplacement ?

Votre taux de remplacement est d'autant plus bas que vos revenus d'activité étaient élevés. Il y a plusieurs raisons à cela. Sous l'effet du minimum contributif et du minimum retraite, notamment, les retraites des personnes aux ressources les plus faibles représentent une part importante du dernier revenu.

Exemple pour 2020 : une salariée à temps partiel prend sa retraite avec une carrière complète en 2020, alors qu'elle perçoit 0,8 Smic, soit 975 € par mois. Le minimum contributif lui assure 702,50 €, auxquels s'ajoutent 350 € de retraite complémentaire. Elle percevra au total 1 052,50 € de pensions bruts, soit environ 1 004 € nets. Sa pension sera donc plus élevée que son salaire, avec un taux de remplacement de 103 %.

A l'inverse, pour les très hauts revenus, les mécanismes de plafonnement jouent dans l'autre sens. Les salariés, par exemple, ne cotisent à la retraite de base qu'en dessous du plafond de la Sécurité sociale (soit 3 428 € en 2020). Au-dessus, leurs cotisations génératrices de droits passent donc de 21,65 % à 17 %. La part des revenus qui dépasse 8 fois le plafond de la Sécurité sociale ne donne lieu à aucune cotisation et ne donne donc aucun droit à la retraite.

Comment évolue le taux de remplacement ?

Globalement, le taux de remplacement a tendance à diminuer depuis 1993 dans le privé ([aveda réforme Balladur](#)) et depuis les réformes des années 2000 dans le public et les régimes spéciaux. L'explication est simple : le nombre d'actifs

par retraités est en baisse constante, sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie. Le nombre de retraités augmentant plus vite que le nombre des actifs, le mode de calcul de la retraite devient moins favorable, pour permettre le financement et la pérennité du système.

Attention cependant : le fait que le taux de remplacement moyen diminue ne signifie pas que la pension moyenne baisse ! Comme les revenus ont augmenté au fil des générations, les pensions moyennes ont augmenté également, même si elles représentent un pourcentage moins important du revenu d'activité.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a établi des scénarios d'évolution des taux de remplacement pour quelques profils-types. Un cadre gagnant 2,7 fois le salaire moyen a ainsi bénéficié, s'il est né en 1950, d'un taux de remplacement de 56 % (pour une retraite à 60 ans). Pour son homologue né en 1990, le taux descendrait à 51 %, pour une retraite à 62 ans. Dans le cas d'un non-cadre gagnant 90 % du salaire moyen, le taux de remplacement passerait dans le même temps de 75 % à 69 %.

Le taux de remplacement est amené à baisser pour la plupart des catégories professionnelles. D'où l'importance [d'anticiper](#) sa future retraite en s'assurant par exemple d'être propriétaire de son logement, et si possible de pouvoir compléter sa pension avec des revenus d'autres origines ([épargne retraite](#), [assurance vie](#), [immobilier](#)...).